

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-413 du 21 Novembre 1984

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel et
de Base, de l'intérim du Camarade Moussa
ALI TRAORE, Ministre de la Culture, de la
Jeunesse et des Sports pour compter de
15 Novembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois
constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 15 Novembre 1984, le Camarade Philippe
AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de
l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Novembre 1984

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC6 MEMB-MCJS 6
autres Ministères : 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC 3 UNE-FASJEP 4 BCP 1 PREWETS 6 JORPB 1.-